

26 septembre 2024

Depuis un an, la CPTS La Rochelle accompagne les rochelais dans leur recherche d'un médecin traitant déclaré. En quoi consiste le dispositif ? A qui s'adresse t'il ? Pourquoi est-ce important d'avoir un médecin traitant déclaré ?



[Télécharger l'affiche au format PDF](#)

A La Rochelle, 6000 patients n'ont actuellement pas de médecin traitant déclaré. Pour pallier cette problématique d'accès aux soins, la CPTS La Rochelle a lancé, en 2023, un appel à volontaires aux médecins généralistes rochelais pour identifier ceux qui étaient en mesure de prendre de nouveaux patients. 32 d'entre eux ont répondu présents et se mobilisent pour contribuer à un meilleur accès aux soins.

Objectifs du dispositif mis en place par la CPTS La Rochelle :

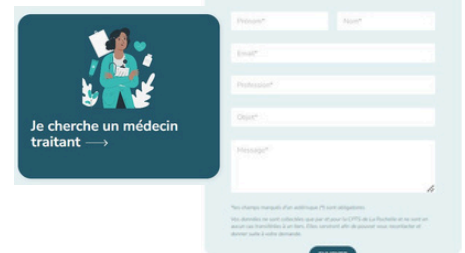
- Accompagner la population rochelaise dans sa recherche de médecin traitant
- Sensibiliser le grand public sur l'importance d'avoir un médecin traitant déclaré

"Depuis le lancement du dispositif en septembre 2023, plus de 300 personnes, dont 76 patients en ALD, ont été mises en relation avec un médecin généraliste de La Rochelle. Environ 50% des consultations ont abouti à une déclaration de médecin traitant. Ce sont des résultats prometteurs, nous poursuivons la dynamique."* Henri MORET, médecin généraliste, vice-président de la CPTS La Rochelle et référent du projet

*Affection Longue Durée

Comment faire une demande d'aide ?

Pour faire une demande d'aide, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le [site internet de la CPTS La Rochelle, rubrique "Nos aides"](#) ou en scannant le **QR code** figurant sur l'affiche.



Un médecin traitant, oui. Un médecin traitant déclaré, c'est mieux !

Dès l'âge de 16 ans, il est important de rentrer dans le parcours de soins coordonnés, même si l'on est en bonne santé.

Comment ? Lors de la première consultation, pensez à demander au médecin généraliste qu'il se déclare comme votre médecin traitant car ça n'est pas automatique !

Pourquoi ?

- Avoir un interlocuteur privilégié pour prendre soin de sa santé et être orienté vers un spécialiste quand cela est nécessaire
- Centraliser toutes les informations (examens, consultations...), à jour dans un seul et même espace
- Bénéficier d'un meilleur remboursement des consultations par l'Assurance Maladie :
 - 70% de la consultation remboursé vs seulement 30% si le patient consulte un médecin qui n'est pas son médecin traitant
 - Des consultations pour un spécialiste (hors gynécologues, ophtalmologues, stomatologues, psychiatres) mieux remboursées

Choisir de prendre soin de sa santé est primordial pour la préserver.

Avoir un médecin traitant déclaré y contribue !

La CPTS La Rochelle accompagne les rochelaises et rochelais dans cette démarche.

www.cptslarochelle.fr

A propos de la CPTS La Rochelle

La CPTS La Rochelle est une des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé de France. Elle regroupe des professionnels de santé du médical et du médico-social exerçant à La Rochelle. Comme toute CPTS, elle est financée et encadrée par l'Assurance Maladie qui lui a fixé les missions suivantes :

- 1 Améliorer l'accès aux soins
- 2 Favoriser les parcours pluriprofessionnels autour du patient
- 3 Mener des actions de prévention
- 4 Participer à la gestion des crises sanitaires
- 5 Améliorer la qualité et la pertinence des soins
- 6 Accompagner les professionnels de santé de La Rochelle

Contact media :

Clémence MUSA, chargée de mission et de communication

☎ 06.95.74.85.31 ✉ clemence.musa@cptslarochelle.fr